MARANELLO

L'impact par l'objet

# Sommaire

## Notre engagement au Global Compact


Lettre de soutien et d'engagement au Global Compact 4
Le Global Compact et ses 10 principes 5
Maranello 7
Label Maranello on Earth 8
Nos engagements 9


## Communication sur le progrès


Droits de l'Homme 13
Normes internationales du travail 18
Environnement 21
Lutte contre la corruption 31

# 1

# Notre engagement au Global Compact

# Lettre de soutien et d'engagement au Global Compact

MARANELLO
L'impact par l'objet

**H.E António Guterres**
**Secrétaire général Nations Unies**
**New York, NY 10017**
**USA**

A Levallois Perret, le 16 février 2022

Objet : Lettre de renouvellement d'engagement au Global Compact, réseau France

Honorable Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous confirmer que Maranello renouvelle son engagement et son soutien continu envers les dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Signataire depuis 2016, nous sommes fiers d'avoir été lauréat des Trophées des meilleures communications du Global Compact France en 2019, pour notre toute première COP.

Conscient des urgences environnementales et sociales ; et engagé dans une démarche RSE ; Maranello a inscrit sa démarche responsable dans ses statuts.

En mars 2020, nous sommes devenues l'une des toutes premières PME à Mission en France, affirmant dans notre gouvernance la volonté de promouvoir des objets durables et responsables.

Le lancement conjoint de notre label Maranello on Earth, nous permet d'accompagner nos clients et de les guider vers un monde plus vertueux. Maranello On Earth traduit l'action au quotidien et les engagements concrets à être un acteur de l'évolution positive sociétale et environnementale.

Par cette lettre, nous exprimons notre volonté de poursuivre l'intégration des 10 principes du Global Compact des Nations Unies dans la stratégie de notre entreprise, sa culture, ses opérations quotidiennes, et de les faire progresser dans notre zone d'influence. Nous participerons à des projets collaboratifs faisant progresser les objectifs de développement plus larges des Nations Unies, en particulier les objectifs de développement durable.

Maranello partagera publiquement cet engagement auprès de ses parties prenantes.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Pacte mondial des Nations Unies est la préparation et la publication d'une communication sur le progrès (COP) tous les deux ans, un exercice de responsabilité et de transparence qui rend compte publiquement de nos résultats et actions en faveur de la bonne application des dix principes du Pacte Mondial.

Meilleures salutations,

Rémi Gamnal
Directeur général

**MARANELLO SAS** • 92, rue Édouard Vaillant - 92300 Levallois-Perret - Tél. : +33 1 78 15 33 49
SAS au capital de 340.000 € - RCS Nanterre B 453.987.117 – TVA Intra : FR77453987117

**maranello-europe.com**

THE GLOBAL COMPACT
COMMUNICATION ON PROGRESS

This is our **Communication on Progress** in implementing the principles of the **United Nations Global Compact** and supporting broader UN goals.

We welcome feedback on its contents.

# Le Global Compact et ses 10 principes

## Les 17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies

Les **17 Objectifs de développement durable (ODD ou Agenda 2030)** ont été adoptés en septembre 2015 par 193 pays aux Nations Unies, à la suite des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Ils constituent un **plan d'action pour la paix, l'humanité, la planète et la prospérité**, nécessitant la mise en œuvre de partenariats **multi-acteurs**. Ils ambitionnent de transformer nos sociétés en éradiquant la pauvreté et en assurant une transition juste vers un développement durable d'ici à 2030.

**ODD n°1 - Pas de pauvreté**
**ODD n°2 - Faim « Zéro »**
**ODD n°3 - Bonne santé et bien-être**
**ODD n°4 - Éducation de qualité**
**ODD n°5 - Égalité entre les sexes**
**ODD n°6 - Eau propre et assainissement**
**ODD n°7 - Énergie propre et d'un coût abordable**
**ODD n°8 - Travail décent et croissance économique**
**ODD n°9 - Industrie, innovation et infrastructure**
**ODD n°10 - Inégalités réduites**
**ODD n°11 - Villes et communautés durable**
**ODD n°12 - Consommation et production responsables**
**ODD n°13 - Lutte contre les changements climatiques**
**ODD n°14 - Vie aquatique**
**ODD n°15 - Vie terrestre**
**ODD n°16 - Paix, justice et institutions efficaces**
**ODD n°17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs**

# Le Global Compact et ses 10 principes

## Les 10 principes universels du Global Compact

DROITS DE L'HOMME

1. L’entreprise doit promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme.

2. L’entreprise doit veiller à ne pas se rendre complices de violations des Droits de l’Homme.

NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

3. L’entreprise doit respecter la liberté d’association et reconnaitre le droit de négociation collective.

4. L’entreprise doit contribuer à l’élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

5. L’entreprise doit contribuer à l’abolition effective du travail des enfants.

6. L’entreprise doit contribuer à l’élimination de toute discrimination en matière d’emploi et de profession.

ENVIRONNEMENT

7. L’entreprise doit appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.

8. L ’entreprise doit prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

9. L’entreprise doit favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

10. L’entreprise doit agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

# Maranello

MARANELLO
L'impact par l'objet

Création
**2004**

Groupe
**DEVINVEST**

Présence
**FRANCE**
**BENELUX**
**CHINE**

CA Consolidé
**6M€**

2020
**PME A MISSION**

250
Fournisseurs audités

80
Clients internationaux

Maranello est au service de votre image depuis 2004 et transforme votre communication par l'objet en média par l'objet.

Agence spécialisée en cadeaux d'affaires, objets publicitaires, welcome box, cadeaux de fidélisation, développement sur mesure, gestion de boutique en ligne…

**Notre engagement : l'objet est fort de sens et se met au service d'un monde durable.**

90
Fournisseurs français

80%
Taux de fidélité Clients +5ans

# Maranello

Une entreprise à mission

## TRADUIRE NOTRE ENGAGEMENT EN ACTIONS

L'urgence environnementale et les mutations sociales nous ont incités à redoubler d'efforts.
En mars 2020, MARANELLO a inscrit sa démarche responsable dans ses statuts et est devenue l'une des toutes premières PME à Mission en France, affirmant dans sa gouvernance la volonté de promouvoir des objets durables et responsables.

Notre label **Maranello On Earth** traduit l'action au quotidien et les engagements concrets à être un acteur de l'évolution positive sociétale et environnementale.

Conscients que le changement, dans les habitudes, les inspirations, la conception, les matières utilisées, les sites de production, prend du temps, notre démarche a pour objectif de fédérer nos fournisseurs, d'inspirer et de proposer à nos clients des objets responsables.

Quelle que soit la demande de nos clients / prospects …. **Nous proposons systématiquement une alternative responsable.**

4 critères pour un label responsable

### CHOIX RESPONSABLE

Pour un objet média utile, durable, recyclable et/ou biodégradable.

### MATIÈRE RESPONSABLE

Pour un objet média utilisant de la matière réduite ou éco-conçue, renouvelable, une production en matière organique et l'utilisation de matières recyclées.

### TRANSPORT RESPONSABLE

Pour un objet média à l'empreinte carbone faible : avec matière première de production locale, un transport vert, un transport court.

### SOCIALEMENT RESPONSABLE

Pour un objet média à la contribution sociale positive, environnement Ethique, savoir faire Européen, national voire local, production solidaire, équitable, caritative, locale ou internationale.

# Nos engagements

## Notre démarche d'amélioration continue

Au delà de la démarche qualité, initiée dès 2008, la Responsabilité Sociétale des Entreprises et le développement durable ont toujours été au cœur de nos préoccupations. Dans une démarche d'amélioration continue, Maranello ne cesse de faire évoluer son implication et sa performance durable, qu'elle partage avec ses partenaires et parties prenantes.

### 2019

**Lauréat 2019 des Trophées des meilleures communications du Global Compact France**

Réalisation d'un bilan **ISO26000**

### 2020

Changement de statut : **Société à mission**

Lancement de notre label : **Maranello on Earth**

Evaluation ECOVADIS (membre depuis 2015)
Médaille GOLD - 67/100
**+ 5 points VS évaluation de 2017**

Audit QUALISERV (certifié et évalué depuis 2014) **Note A+**

### 2021

Audit QUALISERV
**Note A+** (audit de suivi)

### 2022

**Objectifs :**

Evaluation en cours ECOVADIS
**Objectif : Obtenir la médaille Platinium**

Obtention de la certification **ISO9001** par le biais de la certification QUALISERV

Audit QUALISERV :
Maintenir la note A+

COMMUNICATION ON PROGRESS
UN GLOBAL COMPACT

This is our **Communication on Progress** in implementing the Ten Principles of the **United Nations Global Compact** and supporting broader UN goals.

We welcome feedback on its contents.

# Nos engagements

## Annexe 1 - Certificat QUALISERV

**MARANELLO**
**92 rue Edouard VAILLANT**
**92300 LEVALLOIS PERRET**

suite à l'audit d'Euro-Quality System et sur la base du dossier de certification
s'est vu décerner le certificat

label Qualiserv®

**22 AVRIL 2020**

pour la gestion de son
**SYSTEME DE MANAGEMENT DE LA QUALITE SUIVANT EXIGENCES V7.4**

dans le domaine de :

**Société à mission dont la finalité est la conception, le développement, la fabrication et la commercialisation d'objets médias privilégiant une économie durable et responsable**

*Ce certificat n°160767/1269F, valable 3 ans, ne peut être utilisé que dans le domaine énoncé ci-dessus.*

EURO-QUALITY SYSTEM

**Organisme de certification en Système de Management**
5 Avenue Joseph Paxton – 77164 FERRIERES EN BRIE
Tél : 01.64.77.27.70 – www.euroqualitysystem.com

Le Comité de Direction EQS
Christian STIEVENART

2FPCO

Le Label QUALISERV® est recommandé par la Fédération Française des Professionnels de la Communication par l'Objet
2 Avenue Pasteur – 92130 ISSY LES MOULINEAUX

QUALISERV® est une marque déposée de 2FCPO - 2 Avenue Pasteur – 92130 ISSY LES MOULINEAUXSite : www.2fpco.com

# Nos engagements

## Annexe 2 - Certificat ECOVADIS

ecovadis

**MARANELLO SAS (GROUP)**

a reçu une

**médaille d'or**

pour sa performance RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) EcoVadis

**- FÉVRIER 2020 -**

GOLD 2020 ecovadis CSR Rating

Vous recevez ce score/cette médaille sur la base des informations communiquées et des news mises à la disposition d'EcoVadis au moment de l'évaluation. Si des informations ou des circonstances changent sensiblement au cours de la période de validité de la fiche d'évaluation/médaille, EcoVadis se réserve le droit de retirer temporairement la fiche d'évaluation/médaille de l'entreprise, afin de réévaluer et de publier/d'octroyer éventuellement une fiche d'évaluation/médaille révisée.

**Valable jusqu'en : février 2021**

*EcoVadis® est une marque déposée. © Copyright EcoVadis 2018 - tous droits réservés*

# 2

# Communication sur le progrès

# Droits de l'Homme

## Principes 1 à 2

Maranello se veut engagée au respect des lois en vigueur, des grands principes fondamentaux internationaux, comme le Pacte mondial des Nations unies, dont nous sommes signataire depuis 2016, les Conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), ou les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme, auprès de ses parties prenantes internes et externes.

Maranello prévient les atteintes à l'environnement, aux droits humains et aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes. Elle lutte contre toute forme de discrimination et de harcèlement.

Nos engagements se traduisent également au travers de notre certification Qualiserv et de notre évaluation Ecovadis.

Dans cet objectif, nos politiques et chartes encadrent ces devoirs et principes : Politique Ressources Humaines, Charte de bonnes relations au travail, Code de conduite, Code de conduite RSE fournisseur, Lettre d'engagement OIT, Charte éthique des affaires, Politique anti-corruption, Politique qualité, Politique informatique.

**Parties prenantes internes et externes :**

- Tout en nous conformant à toutes les lois et réglementations locales prescrites en termes de sécurité et d'hygiène sur le lieu de travail, Maranello s'engage à garantir un environnement de travail sain et sécurisé, en fournissant un cadre permettant d'identifier et de minimiser les risques liés à ses activités et en déployant une politique de protection sociale efficace.

- Une démarche sur la Qualité de Vie au Travail (QVT) et le Bien Être au Travail, a été mise en place au travers de questionnaires et d'ateliers d'échanges. De plus, Maranello veille à ce que l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée soit respecté.

- Maranello porte une attention particulière à la protection des données personnelles (RGPD) qui lui sont confiées.

Nous nous efforçons à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de traiter ces données dans le respect de la réglementation en vigueur.
Tous les collaborateurs Maranello sont tenus à une obligation de confidentialité concernant la protection des données à caractère personnel auxquelles ils ont accès dans le cadre de leurs fonctions.

**Résultats enquête QVT :**

On observe une satisfaction / équitée plus ou moins générale sur les thématiques suivantes : la qualité de l'information et les valeurs partagées au sein de l'entreprise, qualité de l'engagement à tous les niveaux de l'entreprise, relations et sociales et égalité de traitement, qualité du travail et de l'environnement physique et développement personnel.

**Résultats enquête Bien Être au travail :**

On observe une satisfaction plus ou moins générale des équipes en terme de conditions de travail, motivation, implication et encadrement par l'équipe dirigeante.

# Droits de l'Homme

## Principes 1 à 2

- Travail avec des **ESAT**, situés en Ile de France : pour le conditionnement et la manutention
- Emploi de **contrat en alternance** : Tremplin pour permettre à des jeunes de construire une expérience professionnelle, favorise la poursuite d'études et facilite l'accès à l'emploi.
- Emploi sous forme de stage de 6 mois d'un **jeune en situation de décrochage scolaire**. Cette action est encadrée par la « Mission de lutte contre le décrochage scolaire » (MLDS du ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports), qui participe à l'animation et au pilotage des plates-formes de suivi et d'appui aux jeunes décrocheurs.
- Accueil de stage de 3ème : Le stage de 3ème est un moment important dans le parcours éducatif au collège. Il est l'occasion pour les élèves de renforcer leur projet d'orientation.
- **Dons** : envoi systématique de l'ensemble des collections d'échantillons passés au Secours Catholique, utilisés dans des tombolas pour financer l'association.
- Soutien actif à la **fondation Arthritis** depuis 2004 – Notre directeur général est administrateur de la fondation.
- Participation à des **évènements sportifs engagés** pour des causes

2019 : Participation à la course la Parisienne, **course solidaire** impliquée dans la lutte contre le cancer du sein

Sur l'année 2021,
1200 objets ont été donnés au **Secours Catholique**

**Fondation Arthritis** :
Don de 12 000€ en Décembre 2021 au profit de la recherche contre les rhumatismes et les maladies musculo-squelettiques

2022 : Signature d'un contrat de 6 mois avec un **jeune en situation de décrochage scolaire**

**Stage de 3ème (collège):**
2 stagiaires en 2021

# Droits de l’Homme

## Annexe : Lettre d’engagement OIT

MARANELLO
L’impact par l’objet

**LETTRE D’ENGAGEMENT OIT**
**(Organisation Internationale du Travail)**

Je soussigné .....
*(nom et prénom de la personne ayant pouvoir d’engager la société)*

agissant en qualité de
.....
*(fonction dans la société)*

m’engage au nom de la société
.....

à assurer le respect des normes/exigences réglementaires de la Communauté Européenne et à respecter, à faire respecter par mes partenaires sans réserve la déclaration de l’Organisation Internationale du Travail de 1998 et notamment les dispositions suivantes :

- Refus de l’esclavage et du travail forcé (conventions n°29 du 28.06.1930 et n°105 du 25.06.1957)
- Refus du travail des enfants (conventions n°138 du 26.06.1973 et n°182 du 17.06.1999 sur l’âge minimal et l’interdiction des pires formes de travail des enfants)
- Liberté d’association et de négociation collective (convention n°87 du 09.07.1948 et n°98 du 01/07/1951)
- Pratique d’une politique salariale équitable (convention n°100 du 29.06.1951 relative au principe de l’égalité de rémunération et l’interdiction de toute discrimination)
- Bannissement du harcèlement moral ou physique
- Bannissement de toute forme de discrimination en matière d’emploi et de profession (Convention n°111 du 25.06.1958)
- Respect des lois et des normes du secteur en matière de temps de travail
- Non-discrimination, égalité des chances

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à .....
Le .....

Signature précédée de la mention “ LU ET APPROUVE ” et cachet de l’entreprise

**MARANELLO SAS** • 92, rue Édouard Vaillant - 92300 Levallois-Perret - Tél. : +33 1 78 15 33 40
SAS au capital de 340.000 € - RCS Nanterre B 453.987.117 – TVA Intra : FR77453987117
maranello-europe.com

DROITS DE L’HOMME

# Droits de l’Homme

## Annexe : Code de conduite RSE fournisseurs

MARANELLO
L'impact par l'objet

### CODE DE CONDUITE RSE FOURNISSEURS

MARANELLO confirme son engagement à promouvoir dans ses activités les principes de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) : protection de l’environnement, respect des droits de l’Homme et des normes du travail et lutte contre la corruption.
Ce Code de Conduite RSE Fournisseurs a été créé pour fournir les lignes directrices de nos parties prenantes internes (dirigeants et salariés) et externes (prestataire, sous-traitant, consultant, agent, autre fournisseur de biens et de services, etc.), pour les guider dans leurs responsabilités quotidiennes.
MARANELLO exige de ses parties prenantes qu’elles respectent toutes les dispositions légales en vigueur en matière d’environnement et démontre une amélioration continue de ses performances environnementales.

**LES PRINCIPES ENGAGEANT LES FOURNISSEURS :**

***LE RESPECT DES LOIS ET DES REGLEMENTATIONS APPLICABLES***
Le fournisseur respecte les lois et les réglementations applicables, en particulier en matière environnementale ou sociale. Il s’engage à respecter la Déclaration universelle des droits de l’homme de 1948, la déclaration sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes de 1967, ainsi que la Déclaration sur les droits de l’Enfant de 1959.
Il s’engage à respecter les Conventions fondamentales de l’Organisation Internationale du Travail (OIT), notamment en ce qui concerne la liberté syndicale, le droit d’organisation et de négociation collective, l’égalité des rémunérations entre femmes et hommes et l’interdiction de toute discrimination dans l’emploi.

***EXIGENCES EN MATIERE DE QUALITE***
Tous les produits et services livrés par le fournisseur doivent satisfaire aux normes de qualité requises par la législation en vigueur ainsi qu’aux exigences de qualité de la société MARANELLO.

***PROTECTION DE L’ENVIRONNEMENT***
Le fournisseur doit exercer ses activités dans le respect de l’environnement et se conformer à toutes les lois et règlementations en vigueur en la matière, dans le pays de fabrication ou de livraison des produits ou services. Ils sont soucieux de l’utilisation des ressources naturelles et encouragent l’adoption d’un comportement respectueux de l’environnement par leurs employés au travers d’objectifs climatiques qu’ils ont chacun préalablement définis.



MARANELLO
L'impact par l'objet

***ORIGINE***
Le Fournisseur doit être en mesure de communiquer toutes les sources potentielles d’origine primaire (pays d’origine) relatives aux livraisons effectuées. MARANELLO se réserve le droit de demander au Fournisseur d’élaborer, à tout moment, une cartographie complète de la chaîne d’approvisionnement jusqu’à l’origine pour faciliter les contrôles de conformité de la chaîne d’approvisionnement en amont.

***CERTIFICATION***
Dans la mesure du possible, nous encourageons nos fournisseurs à appliquer un Système de Management et l’Environnement et à obtenir la certification ISO 14001.

***PROTECTION DES DONNES***
Nos fournisseurs respectent l’ensemble des lois et règlements applicables en matière de protection des données et de sécurité de l’information, notamment s’agissant des données à caractère personnel des clients, destinataires et employés.

***PROPRIETE INTELLECTUELLE***
Nos fournisseurs ont pris l’engagement de se conformer à l’ensemble des lois et règlements applicables en matière de « copyright » (droit d’auteur) et de respecter la propriété intellectuelle des tiers.

***CONFORMITE DU CODE DE CONDUITE***
Maranello se réserve le droit de revoir et, si cela s’avère nécessaire, de résilier les contrats avec un fournisseur en cas de violation grave ou de non-respect répété du présent Code de conduite RSE Fournisseurs.

Nous confirmons par la présente :
- que nous avons reçu et pris pleinement connaissance du code de conduite RSE / Fournisseurs de la société MARANELLO ;
- que nous sommes engagés par la mise en œuvre de ces principes et que leur non-respect pourra être considéré comme un manquement à nos obligations, de nature à entraîner, selon la gravité de ce non-respect, la résiliation du contrat ;
- que nous informerons par conséquent tous nos fournisseurs directs, et les encouragerons à suivre ces principes.

Date : ..... / ..... / .....
Nom de l’entreprise : .....
Nom du représentant : .....
Titre du représentant : .....
Signature : Logo/cachet de l’entreprise :

MARANELLO SAS • 92, rue Édouard Vaillant - 92300 Levallois-Perret - Tél. : +33 1 78 15 33 40
SAS au capital de 340.000 € - RCS Nanterre B 453.987.117 – TVA Intra : FR77453987117
maranello-europe.com

# Droits de l'Homme

## Annexe : Politique Ressources Humaines

MARANELLO
PÔLE PRODUCTION
GIFT & PREMIUM

| Politique des Ressources Humaines |
|---|
| Version 1.2 – Dernière mise à jour le 02/09/2019 |
| Rédaction : Emilie Cordonnier |

La volonté de MARANELLO est de **fidéliser ses collaborateurs et d'attirer de nouveaux talents**.

C'est pourquoi, notre société formalise par la présente politique ses engagements en matière de ressources humaines sur les thèmes suivants.

- **Le recrutement**
  - Être une entreprise attrayante pour des employés capables d'assurer la pérennité de notre société,
  - Recruter des talents avec un potentiel de développement important,
  - Soutenir et promouvoir l'alternance, véritable passerelle vers l'emploi et l'insertion professionnelle,
- **Un parcours d'intégration sur mesure**
  - Les objectifs majeurs pour le collaborateur sont la compréhension du rôle qu'il jouera dans l'organisation et sa bonne insertion dans l'entreprise.
- **Gestion des carrières**
  - Permettre à tout salarié d'évoluer au sein de notre structure et construire les programmes de formation dans ce sens,
  - L'évaluation régulière de chaque employé permet de déterminer un ou plusieurs axes d'amélioration,
  - Privilégier dans la mesure du possible la promotion interne,
- **Rémunération**
  - Proposer un système de rémunération, fixe plus variable incitant les collaborateurs à se surpasser,
  - Veiller à l'équité interne et à la cohérence de notre politique de rémunération avec les pratiques du marché,



MARANELLO
PÔLE PRODUCTION
GIFT & PREMIUM

  - Offrir des régimes de protection sociale adaptés en termes de frais de santé, de prévoyance et de retraite,
- **Equilibre entre travail et vie privée**
  - Parce que faire du télétravail ne veut pas dire être moins productif, tout salarié qui fait une demande justifiée d'aménagement du temps de travail verra sa demande prise en compte et étudiée par sa hiérarchie,
- **Lutte contre la discrimination**
  - Bannir toute pratique pouvant être apparentée à de la discrimination,
  - Tous les thèmes abordés ci-dessus doivent être abordés indépendamment de l'origine, de la nationalité, du sexe, de la religion ou de l'âge de la personne concernée.
- **Une politique RH responsable**
  - Diversité, insertion des jeunes, sont autant de thèmes pour lesquels MARANELLO se mobilise au quotidien. Cet engagement s'exprime notamment par la garantie de non-discrimination à l'embauche, le respect de l'équité face à l'évolution professionnelle et l'engagement pour la qualité de vie au travail.

Les salariés sont le cœur même de notre entreprise, nous devons les accompagner et les aider à progresser dans leur domaine de compétences afin que la relation employeur employé soit mutuellement bénéfique.

A Levallois-Perret, le 02 Septembre 2019

| REMI GAMMAL | FRANCOIS LEVEQUE | FRANCOIS CREPIN |
|---|---|---|
| Directeur Général | Directeur Associé | Directeur Associé |

MARANELLO SAS • 92, rue Édouard Vaillant - 92300 Levallois-Perret - Tél. : +33 1 78 15 33 40
SAS au capital de 340 000 € - RCS Nanterre B 453 987 117 - TVA Intra : FR77453987117
maranello-pole-production.com

DROITS DE L'HOMME

# Normes internationales du travail

## Principes 3 à 6

- Maranello reconnait et respecte la liberté pour nos travailleurs de se rassembler ou de s'affilier à un syndicat. Si les travailleurs sont représentés par une organisation reconnue par la législation locale, nous respecterons leur droit à la négociation.
- De même, Maranello s'engage fermement contre toute forme d'esclavage moderne et contre le trafic d'êtres humains.
- L'entreprise ne tolère aucune forme de travail forcé qui s'accompagne de violence physique et/ou mentale ou de toute forme de sanction physique et/ou mentale.
- Dans le respect des dispositions de l'Organisation internationale du travail (OIT), Maranello s'interdit de recourir, directement ou indirectement, au travail des enfants et se conforme aux dispositions applicables en termes d'âge minimum.

100% de nos fournisseurs référencés, adhèrent et signent notre lettre d'engagement OIT et notre code de conduite RSE fournisseur

Audit social / référencement usines Asie : à minima certifiée BSCI ou Sedex (2 ou 4 piliers)

# Normes internationales du travail

## Principes 3 à 6

- Maranello se conforme à toutes les lois et réglementations en vigueur et veille à donner à chacun des chances égales de recrutement, d'emploi, de développement personnel et professionnel et de promotion.

Dans le cadre de la certification QUALISERV, de notre politique RH et de notre charte de bonnes relations au travail, la documentation suivante est tenue à jour et communiquée:

**Accès à l'embauche : Egalité des chances et non-discrimination**

Les principes de non-discrimination et d'égalité de traitement font partie des valeurs essentielles de Maranello. Nous sommes convaincus que la diversité est une force dans le monde du travail.
Nous encourageons tous les candidats remplissant les conditions fixées à postuler, indépendamment de leur sexe, de leur âge, de leur handicap, de leur situation familiale, de leur nationalité, de leur origine raciale, ethnique ou sociale, de leur couleur, de leur religion, de leur orientation sexuelle, de leurs opinions politiques, philosophiques ou religieuses.

**Nouvel arrivant :** L'accueil et l'intégration d'un nouvel arrivant sont primordiaux chez Maranello.
L'intégration est la dernière étape clé du process de recrutement. Elle vise à faciliter l'adaptation au poste de travail, à l'intégration au sein des équipes de travail et de l'entreprise en général.

Plusieurs supports encadrent et suivent cette arrivée :

- Mise en place d'un référent
- Parcours d'intégration
- Livret d'accueil

**Avantages sociaux des salariés Maranello :**

Tickets restaurants dématérialisés sous forme de carte ou panier repas journalier

Remboursement du titre de transport à hauteur de 50%

Mutuelle et prévoyance

Véhicule de fonction avec carte essence

Aménagement de poste et flexibilité des conditions de travail sur demande

Mise à disposition d'ordinateur portable et téléphone

# Normes internationales du travail

## Principes 3 à 6

**Gestion des carrières et des compétences :**

La gestion de carrière et le bien être des salariés sont essentiels chez Maranello.
La gestion des carrières, permet de concevoir et de mettre en œuvre des parcours personnalisés pour les salariés dans le but de fidéliser nos équipes et les faire évoluer au sein de l'entreprise.

Les outils déployés :

- Tableau des polyvalences
- Plan de formation
- Evaluation à chaud et à froid des formations
- Entretiens annuels

**Santé et sécurité au travail :**

Maranello veille à la santé et à la sécurité de ses salariés en mettant en place des actions de prévention, d'information et de formation, à l'aide des supports et organismes suivants :

Règlement intérieur et Politique de santé et de sécurité au travail

Visite médicale - Chaque salarié bénéficie d'un suivi médical régulier tout en s'adaptant aux contraintes réglementaires locales

Formations et ateliers avec évaluations

Cartographie des risques - Document unique d'évaluation des risques (DUER)

Documentation INRS disponible sur le serveur

Prévention incendie : Plan d'évacuation affiché / Exercices d'évacuation / Entretien des installations

**Parité effectif global :**
10 femmes / 5 hommes

**Postes occupés :**
Equipe dirigeante : 3 personnes / 8 CDI / 1 CDD / 2 contrats alternance / 1 contrat de stage

**Multi culturalité :**
5 nationalités différentes au sein de nos effectifs

**Tranche d'âge des effectifs :**
de 18 ans à 57 ans

**Nombre d'heures de formation en 2021 : 146h00**

MARANELLO
L'impact par l'objet

NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

# Environnement

## Principes 7 à 9

**Les impacts de nos modes de fonctionnement :**

Tous les collaborateurs sont sensibilisés, formés et engagés aux bonnes pratiques à avoir via des formations, programmes de sensibilisation sous forme d'atelier et un accès à l'information disponible sur notre réseau.

Notre implication dans la démarche RSE et le développement durable ne s'applique pas seulement à la sélection de produits éthiques et écologiques mais à toute notre organisation. Elle est au cœur de nos préoccupations.

Nous nous voulons engagés et éco-responsables et souhaitons sensibiliser et impliquer nos parties prenantes aux enjeux environnementaux.

**Nos dispositions environnementales :**

Politiques et chartes :

Charte écogestes contre la pollution digitale (numérique) (cf. annexe)
Politique environnementale (cf. annexe)
Politique achats responsables (cf. annexe)

Contrat électricité : Nous avons souscrit à l'option Elec Vert+ d'ENGIE ( électricité 100% renouvelable et Made in France) Dans cet objectif, nous soutenons la filière des sites de production exclusivement installés en France.

Politique zéro déchets – lutte contre le suremballage : recyclage des cartons pour réexpédier nos commandes

Suppression des gobelets en plastique et distribution de mugs et gourdes auprès des salariés

Ramettes de papier 100% papier recyclé et certifié FSC

Remplacement du ruban adhésif en polypropylène, par du ruban papier kraft adhésif non siliconé, 100% recyclable

Remplacement du calage en plastique par du calage fabriqué à base d'amidon de maïs dégradable, qui se décompose avec l'eau, ne laissant aucun déchet toxique

Remplacement des catalogues papier par des e-catalogues

Espace de tri des déchets à disposition (DEEE, cartouches d'encre, capsules de café…)

ENVIRONNEMENT

# Environnement

## Annexe : Charte écogestes contre la pollution digitale

MARANELLO
L'impact par l'objet

**Charte écogestes contre la pollution digitale (numérique)**

### Qu'est-ce la pollution digitale ?

La pollution numérique désigne toutes les formes de pollution engendrées par le secteur informatique : émissions de gaz à effet de serre, contamination chimique, érosion de la biodiversité, production de déchets électroniques.

Cette charte de bonne conduite, vous permet d'adopter les écogestes nécessaire à la réduction de la pollution digitale, pour agir en faveur d'un Internet plus respectueux de la planète.

### 2 principaux objectifs : réduire la consommation d'énergie et l'émission des gaz à effet de serre.

### Adaptez votre navigation internet pour lutter contre la pollution digitale

Saviez-vous que lancer une requête Google consomme plus d'énergie que le fait de taper une adresse dans la barre des tâches ?
Pour limiter l'impact écologique de vos recherches sur Internet, vous devez :

- Utiliser le moteur de recherche responsable LILO, paramétré depuis fin 2021 sur l'ensemble des ordinateurs comme moteur de recherche par défaut.
  LILO est un moteur de recherche français, écologique et solidaire qui nous permet de réduire notre empreinte carbone.
- Utiliser les favoris.
  Les sites web que vous fréquentez souvent seront ainsi accessibles en quelques clics, sans que vous ayez besoin de retenir leur adresse.
- Fermer les onglets inactifs. Inutile de laisser ouverts toute la journée des onglets que vous ne consultez qu'une fois le matin.
- Bloquer les pop-ups. Souvent indésirables, ces fenêtres qui s'ouvrent intempestivement consomment de l'énergie. Certaines sont utiles, mais vous pouvez facilement les autoriser au cas par cas.



MARANELLO
L'impact par l'objet

- Ciblez mieux vos recherches. Un mot-clé précis représenterait 40 km parcourus en voiture économisés selon l'ADEME !
- Tapez directement dans la barre d'adresse plutôt que dans celle du moteur de recherche pour retrouver une page déjà consultée.

### Pour éviter la pollution digitale, faites durer vos équipements

- Remplacer un ordinateur, un smartphone ou une tablette coûte cher et a un fort impact sur l'environnement.
- Notre service informatique opte pour la réparation quand cela est possible plutôt que le remplacement immédiat.
  Souvent, il suffit d'une nouvelle batterie ou d'un nouveau disque dur pour donner une seconde vie à un appareil électronique.

### Adoptez les bonnes pratiques pour vos e-mails

Parce qu'ils sont immatériels, il est difficile d'imaginer que les e-mails aient un impact bien concret sur l'environnement.

Pourtant, une donnée numérique parcourt 15 000 kilomètres selon le rapport de l'ADEME intitulé « La face cachée du numérique ».

Vous pouvez limiter cet impact grâce à quelques réflexes simples :

- Utilisez Teams pour vos échanges et réunions internes, moins énergivore que les e-mails.
- Évitez le « répondre à tous ».
  Vous avez l'impression de n'envoyer qu'un seul mail, alors qu'il est bel et bien multiplié par le nombre de destinataires… Et tous n'ont pas forcément besoin de votre réponse.
- Allégez votre signature lorsque vous échangez en interne.

**MARANELLO SAS** • 92, rue Édouard Vaillant - 92300 Levallois-Perret - Tél. : +33 1 78 15 33 49
SAS au capital de 340.000 € - RCS Nanterre B 453.987.117 – TVA Intra : FR77453987117
**maranello-europe.com**

MARANELLO
L'impact par l'objet

- Limitez les pièces jointes autant que possible.
- Un mail composé uniquement de texte est plus écologique.
- Utilisez WeTransfer qui suppriment les fichiers au bout de quelques jours, en particulier pour les fichiers lourds ou lorsque vous partagez avec plusieurs personnes.
- Nettoyez régulièrement votre boîte mail en supprimant les messages qui ne vous servent plus à rien, surtout ceux contenant des pièces jointes lourdes.
- Désinscrivez-vous des newsletters que vous ne lisez plus.

### Voici d'autres écogestes pour limiter la pollution digitale.
### Les leviers pour limiter l'impact écologique, et même en télétravail, sont nombreux :

- Ne laissez pas vos appareils branchés. Un téléphone chargé à 100 %, s'il reste branché, consomme encore de l'électricité.
- Accélérez la mise en veille.
  Votre écran doit-il vraiment rester allumé pendant votre pause-café ?
  Une mise en veille automatique au bout de quelques minutes d'inactivité permet de faire des économies d'énergie.
- Éteignez vos appareils. Lorsque vous quittez le bureau ou cessez le travail pour la journée, pensez à tout couper.

A Levallois-Perret,
Le 04 février 2022

**MARANELLO SAS** • 92, rue Édouard Vaillant - 92300 Levallois-Perret - Tél. : +33 1 78 15 33 49
SAS au capital de 340.000 € - RCS Nanterre B 453.987.117 – TVA Intra : FR77453987117
**maranello-europe.com**

# Environnement

## Annexe : Politique Achats Responsables

MARANELLO
PÔLE PRODUCTION
GIFT & PREMIUM

| Politique Achats Responsables |
|---|
| Version 1.2 – Dernière mise à jour le 02/09/2019 |
| Rédaction : Emilie Cordonnier |

Les achats sont une réelle opportunité pour réaliser des économies, développer des avantages concurrentiels, devenir une source de création de valeur et d'innovation et atteindre les objectifs de performance de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE).

Notre politique d'achats responsables intègre 5 objectifs :

- **Intégrer la RSE dans ses pratiques d'achats**

La réussite de cette politique passe par une intégration du développement durable dans les pratiques achats de l'entreprise.

Une formation spécifique « Achats responsables » est intégrée au cursus de formation interne des acheteurs nouveaux arrivants.

Une sensibilisation au développement durable est faite régulièrement pour l'ensemble des acheteurs.

- **Réduire l'impact environnemental de nos achats**

Les acheteurs contribuent aux objectifs de la politique environnementale en portant une vigilance particulière aux enjeux suivants :

- Les économies d'énergie et réduction des émissions de CO2
- La réduction des risques en matière de santé pour les salariés
- La maîtrise de la consommation des matières premières, de l'eau en favorisant notamment les matières recyclées
- La réduction et la valorisation des déchets
- Privilégier les produits éco-conçus

MARANELLO SAS • 85, rue Édouard Vaillant - 92300 Levallois-Perret - Tél. : +33 1 78 15 33 40
SAS au capital de 40.000 € - RCS Nanterre B 453.987.117 - TVA Intra : FR77453987117
maranello-pole-production.com

MARANELLO
PÔLE PRODUCTION
GIFT & PREMIUM

- **Développer les achats socialement responsables et contribuer à l'emploi des personnes en situation de handicap**

Maranello s'engage à développer les achats auprès du secteur adapté et protégé (ESAT Etablissement et service d'aide par le travail).

- **Construire et maintenir des relations équilibrées avec les fournisseurs**

Les achats s'engagent à avoir des pratiques et des comportements responsables vis à vis des fournisseurs :

- Pratiques éthiques de la part des acheteurs
- Transparence des procédures

- **Impliquer ses parties prenantes dans la démarche RSE**

Les fournisseurs et sous-traitants sont incontournables pour mettre en œuvre la politique Achats Responsables, tant sur le plan environnemental que social.

Maranello souhaite les impliquer et les engager à y contribuer en adhérant et en signant à ses différentes chartes.

Veiller au respect, par les fournisseurs et leurs sous-traitants de la législation environnementale, des Droits de l'Homme, de la législation sociale, des conditions de travail (cf. Lettre d'engagement OIT).

A Levallois-Perret, le 02 Septembre 2019

| REMI GAMMAL | FRANCOIS LEVEQUE | FRANCOIS CREPIN |
|---|---|---|
| Directeur Général | Directeur Associé | Directeur Associé |

MARANELLO SAS • 85, rue Édouard Vaillant - 92300 Levallois-Perret - Tél. : +33 1 78 15 33 40
SAS au capital de 40.000 € - RCS Nanterre B 453.987.117 - TVA Intra : FR77453987117
maranello-pole-production.com

ENVIRONNEMENT

# Environnement

## Annexe : Politique environnementale

MARANELLO
PÔLE PRODUCTION
GIFT & PREMIUM

| Politique environnementale |
| --- |
| Version 1.2 – Dernière mise à jour le 14/10/2019 |
| Rédaction : Emilie Cordonnier |

MARANELLO a mis en place une politique environnementale qui a pour objectifs de satisfaire les attentes de ses clients en terme santé / sécurité, ainsi que de répondre aux exigences réglementaires et légales.

L'ambition de MARANELLO est de continuer à progresser constamment dans sa performance environnementale, de contribuer à l'amélioration de celle de ses clients et de communiquer de façon transparente sur sa performance.

Ecouter, dialoguer et travailler avec les parties prenantes en privilégiant des relations durables via des partenariats.

Dans cette optique, MARANELLO a mis en place une démarche globale d'amélioration de la Qualité, de respect de l'Environnement et de Développement Durable en obtenant la certification QUALISERV, en réalisant un diagnostic ISO26000 et en adhérant au Global Compact.

MARANELLO s'engage à être exemplaire et à respecter les différentes exigences réglementaires et autres exigences qui lui sont applicables, à commencer par ses mesures internes pour réduire les impacts environnementaux :

**Maitrise et réduction de nos déchets** (tri des déchets, recyclage, dons...)

**Réduction de la quantité de consommables utilisés** (papier, suppression des gobelets en plastique et distribution de gourde & mug à l'ensemble des salariés, emballage, conditionnement et fournitures de bureau écologiques)

**Réduction de la consommation énergétique** (éteindre les appareils, changement des ampoules)

**Réduction des émissions de gaz à effet de serre** : Notre parc automobile comprend une voiture électrique et nous privilégions le transport maritime et ferroviaire pour nos imports. De plus, nous avons adhéré à la charte Cargo Green Line de notre transitaire (Supply chain Eco-Logistique) : utilisation de portes-containers triple E, acheminement du port à la plate-forme logistique par voie fluviale, plate-forme logistique énergiquement autonome grâce à ses panneaux photovoltaïques, palettes vertes en plastique recyclées et recyclables, livraison avec des camions EURO 6, dématérialisation des factures.



MARANELLO
PÔLE PRODUCTION
GIFT & PREMIUM

**DEVELOPPEMENT DURABLE :**

Le développement durable est devenu un enjeu majeur dans notre secteur d'activité et partie intégrante de notre stratégie.

Notre offre développement durable est issue de fabrication française et européenne. Cette sélection de produits se veut respectueuse de l'environnement.

Nous sélectionnons des fabricants écologiques et locaux afin de préserver l'environnement et réduire la chaîne d'approvisionnement.

Notre implication dans le développement durable ne s'applique pas seulement à la sélection de produits éthiques et écologiques mais à toute notre organisation.
Elle est au cœur de nos préoccupations. Nous nous voulons engagés et écoresponsables et souhaitons sensibiliser et impliquer nos clients aux enjeux environnementaux.

Les matériaux écologiques utilisés pour ces produits sont recyclés ou recyclables. Il peut s'agir de bois labellisé FSC, de plastique recyclé (PET), de bioplastique (PLA), d'amidon de maïs, de papier recyclé, de coton biologique, de cuir recyclé, de jute, de chanvre, de bambou...

Nous veillons à vérifier les certifications et labels dont disposent les produits.

Il existe différents labels et certificats selon l'origine des matériaux : FSC et PEFC pour le bois, OEKO-TEX Standard 100, GOTS, FairTrade (FWF) pour le textile et REACH pour tous les produits.

**NOS ENJEUX :**

La première condition de la performance environnementale de MARANELLO est la connaissance par l'ensemble des salariés des problématiques et enjeux environnementaux et des réponses que notre société s'engage à apporter.

A cette fin MARANELLO met en œuvre divers moyens – réunions, formations internes et documentations disponibles sur le réseau – pour sensibiliser et diffuser la connaissance environnementale.

Assurer à nos clients des produits respectant les normes en vigueur sur le territoire, ayant été testés par des laboratoires certifiées et contrôlés avant la mise sur le marché.

Aider nos clients et les accompagner sur le choix des produits, à travers notre devoir de conseil.

MARANELLO SAS • 92, rue Édouard Vaillant - 92300 Levallois-Perret - Tél. : +33 1 78 15 33 40
SAS au capital de 340,000 € - RCS Nanterre B 453,987 117 - TVA intra : FR77453987117
maranello-pole-production.com

MARANELLO
PÔLE PRODUCTION
GIFT & PREMIUM

Privilégier le choix des fournisseurs / sous-traitants, l'origine des produits et les moyens de transports utilisés afin de limiter l'impact sur l'environnement.

Communiquer les buts et objectifs aux employés, les sensibiliser et encourager leur participation concernant les questions environnementales.

Cette politique et les objectifs associés sont revus périodiquement afin de s'assurer de leurs pertinences et application dans les différents services.

A Levallois-Perret, le 14 Octobre 2019

| REMI GAMMAL | FRANCOIS LEVEQUE | FRANCOIS CREPIN |
| --- | --- | --- |
| Directeur Général | Directeur Associé | Directeur Associé |

MARANELLO SAS • 92, rue Édouard Vaillant - 92300 Levallois-Perret - Tél. : +33 1 78 15 33 40
SAS au capital de 340,000 € - RCS Nanterre B 453,987 117 - TVA intra : FR77453987117
maranello-pole-production.com

ENVIRONNEMENT

# Environnement

## Principes 7 à 9

**Les impacts directs et indirects liés à nos activités :**

La réduction des émissions de $CO^2$ est un enjeu majeur dans le cadre de notre stratégie de développement.
C'est pourquoi nous mettons un point d'honneur à anticiper, prévenir et agir sur les impacts environnementaux.

Nos partenaires sous-traitants locaux adhèrent à notre démarche d'amélioration continue et s'engage à travers des actions concrètes.

**Atelier de marquage :**
Démarche de labellisation Marquage Made in France avec la 2FPCO :
Traitement des encres usagées et des eaux usées
Traitement des chiffons souillés,
Forte réduction de l'utilisation des encres à solvant (inflammables et toxiques)
Encres à eau
Fil de broderie anti feu et en polyester recyclé
Encres certifiées, en conformité avec législation
Parc auto électrique

**Logisticien:**
Recyclage des déchets - 90% des emballages utilisés sont recyclés
Flotte de véhicule: Véhicule au gaz ou à l'électrique
Optimisation des tournées de livraison: Aucun véhicule ne part des entrepôts si le volume disponible n'est pas totalement utilisé - Parcours de livraison optimisé pour limiter les émissions de $CO^2$

**ESAT :** Nous travaillons régulièrement avec les ESAT pour le conditionnement et la manutention de nos productions

**Quelques chiffres :**

**Panel fournisseur français** :
+ de 90 fournisseurs référencés

**Sous-traitants partenaires:**
100% basés en Ile de France
Objectifs : favoriser la proximité et l'emploi local
**Signataires** de notre lettre d'engagement OIT et Code de conduite fournisseur RSE

ENVIRONNEMENT

# Environnement

## Principes 7 à 9

**Quelques chiffres :**

Importation Asie en 2021 :
**95% en maritime**
5% en aérien

Import maritime via notre supply chain Cargo Green Line (transitaire) :
**Economie de 381,40 % d'émission de $CO^2$ en 2021**

**Les impacts directs et indirects liés à nos activités :**

**Coursier** (situé à 2 rues de nos locaux): Nos équipes vont elle-même déposer leurs colis et évitent ainsi un trajet supplémentaire au livreur.

**Flotte automobile Maranello :** Notre flotte est constituée de 3 véhicules électriques à disposition des salariés pour leurs déplacements professionnels en Ile de France.
Les autres véhicules de notre parc automobile sont classés CRIT' AIR de 0 à 2.

**Charte de conduite du conducteur** : Tous les collaborateurs Maranello ayant un véhicule de fonction signent notre charte et s'engagent ainsi à la mettre en application quotidiennement.

**Transitaire supply chain Eco logistique** : *Charte Cargo Green Line (signataire depuis 2018)*

- ✓ Partenaire de compagnies maritimes de premier rang : disposant de porte-containers, triple E, de dernière génération optimisés pour être **moins énergivores et moins polluants.**
- ✓ Procédure spécifique de contrôle/inspection de l'état des containers de consolidation avant le chargement afin de **garantir une parfaite étanchéité.**
- ✓ Post acheminement des containers depuis Anvers ou Rotterdam par **voie fluviale** jusqu'aux terminaux intérieurs (**80% du transport route économisé**).
- ✓ **Plate-forme logistique énergiquement autonome** grâce à ses 1812 panneaux photovoltaïques (405.000kWh).

**Programme de recyclage** des objets obsolètes (rebranding, ancienne collection, etc...) : Nous proposons à nos clients de récupérer (dans leurs locaux) et recycler les objets dont ils n'ont plus l'utilité. A l'issu du programme de recyclage nous leur transmettons un reporting dédié.

**Suppression du suremballage** dans le cadre de notre politique « zéro déchets » :
Lors des productions, nous privilégions le vrac carton quand le produit le permet ou nous optons pour des conditionnements recyclés ou recyclables.

ENVIRONNEMENT

# Environnement

## Annexe : Charte de conduite du conducteur

MARANELLO
PÔLE PRODUCTION
GIFT & PREMIUM

| Charte de conduite du conducteur |
|---|
| Version 1.2 – Dernière mise à jour le 02/09/2019 |
| Rédaction : Emilie Cordonnier |

1. Je dispose d'un permis de conduite valide pour la catégorie du véhicule que je conduis et m'engage à le présenter sur demande de ma hiérarchie et à informer mon supérieur en cas d'invalidité de celui-ci. Je m'engage à ne pas utiliser un véhicule si je n'ai pas les capacités requises ou en l'absence d'un permis de conduire en cours de validité.
2. Je vérifie régulièrement la pression des pneumatiques, les niveaux, le bon fonctionnement des feux et clignotants et plus généralement le bon état général du véhicule qui m'est confié. Si besoin, je fais le plein de carburant à mon retour et non juste avant mon départ.
3. Avant toute utilisation d'un véhicule, je m'assure de son bon fonctionnement, que celui-ci est correctement chargé pour les déplacements routiers et qu'il est maintenu en bon état. Je signale toutes anomalies.
4. J'organise mon travail de façon à éviter ou à limiter les déplacements inutiles lorsque cela est possible.
5. J'évalue les risques liés aux déplacements et qui ne peuvent être évités, j'applique les règles d'une conduite citoyenne, respectueuse de ma sécurité et celle des autres usagers de la route.
6. Je planifie mes déplacements et les autres activités en vue de me donner le temps nécessaire pour conduire en sécurité.
7. Lorsque les charges de travail sont importantes ou les conditions de conduite dégradées, je tiens compte de ces éléments dans l'organisation de mes déplacements et adapte ma conduite à ces circonstances.
8. J'identifie et je prends les itinéraires les plus sûrs.
9. J'attache ma ceinture de sécurité en toute circonstance et veille à ce que mes passagers en fassent de même.



MARANELLO
PÔLE PRODUCTION

10. Je respecte les distances et intervalles de sécurité en appliquant la règle des 2 secondes.
11. En cas d'incertitude, je mets toujours le pied droit face au frein
12. Je respecte les limitations de vitesse en toutes circonstances et adapte mon allure aux conditions de circulations ainsi que météorologiques
13. Je connais le type et le gabarit de mon véhicule, hauteur, largeur, poids et respecte la signalisation routière y afférente
14. Dès les premiers signes de fatigue, je fais une pause de 15 mn
15. En cas de retard, je m'arrête pour prévenir mon contact, je sais que le temps ne se rattrape jamais sur la route.
16. Je gare mon véhicule toujours prêt à partir.
17. Je ne téléphone pas en conduisant, je ne compose et ne lis jamais de Courriels ou de Textos en conduisant.
18. Si je prends des médicaments, je respecte la symbolique présente sur la boîte.
19. Je ne conduis pas avec un taux d'alcool supérieur au taux autorisé. Je ne prends pas de stupéfiant.
20. En cas d'accident, même bénin, responsable ou non, avec ou sans tiers, je remplis un constat amiable et j'avertis immédiatement la société.
21. En cas de bris de glace, je remplis une déclaration prévue à cet effet.
22. Mon véhicule est un outil de travail et reflète l'image de notre société, je m'engage à le gérer en bon père de famille et à veiller à ce qu'il soit en bon état de carrosserie, mécanique et de propreté intérieure et extérieure.

*Nom, prénom, date et signature du Conducteur*

02/09/19

MARANELLO SAS • 92, rue Édouard Vaillant - 92300 Levallois-Perret - Tél. : +33 1 78 15 33 40
SAS au capital de 340.000 € - RCS Nanterre B 453.987.117 - TVA Intra : FR77453987117
maranello-pole-production.com

ENVIRONNEMENT

# Environnement

## Achats responsables

L'urgence environnementale et les mutations sociales nous ont incités à redoubler d'efforts.

En mars 2020, Maranello a inscrit sa démarche responsable dans ses statuts. **Maranello est devenue une des toutes premières PME à Mission en France**, affirmant dans sa gouvernance la volonté de promouvoir des objets durables et responsables.

**Maranello On Earth** traduit l'action au quotidien et les engagements concrets à être un **acteur de l'évolution positive** sociétale et environnementale.

Conscients que le changement, dans les habitudes, les inspirations, la conception, les matières utilisées, les sites de production, prend du temps, notre démarche a pour objectif de fédérer nos fournisseurs, d'inspirer et de proposer à nos clients des objets responsables.

**Le label Maranello On Earth** est avant tout notre engagement à proposer des produits toujours plus responsables.

Concrètement, quelle que soit la demande d'un client, nous **proposons systématiquement une alternative responsable**.
Nous apportons la possibilité à nos clients de s'engager à nos côtés en privilégiant une offre Maranello On Earth, parfois plus contraignante (choix des matières, arbitrage produits, délai …), parfois plus chère mais **toujours plus positive**.

Les produits du Label Maranello On Earth reposent sur deux piliers de la RSE : l'impact social et l'impact environnemental. Pour être labellisé Maranello on Earth un produit doit répondre à l'un des 4 critères :
**Choix responsable - Matière responsable - Transport responsable-Socialement responsable**

Nous transmettons **annuellement** en même temps que nos comptes, notre rapport d'activité Maranello on Earth au greffe du tribunal, ainsi qu'à nos parties prenantes.

Ce **reporting dédié** sur les achats responsables permet à nos clients de suivre **l'évolution responsable** de leurs achats et de définir ensemble des **axes de progrès**.

**Rapport Maranello on Earth**

**Extrait de rapport 2021 :**

Sur 881 commandes,

298 commandes sont responsables : produit répondant à un ou plusieurs critères Maranello on Earth, soit 33,83%.

583 commandes ne répondent pas à un des critères, soit 66,17%.

**Objectif 2022 : arriver à 50% de commandes responsables**

ENVIRONNEMENT

# Environnement

## Achats responsables

**Chaines d'approvisionnement :** Nous veillons à privilégier les circuits courts et favorisons l'approvisionnement local.
La sélection du fournisseur se porte également sur la spécialisation du pays :
Portugal, Turquie : Textile - Pays de l'Est : Sacherie, papeterie - Allemagne : Ecriture, etc.…

**Choix de produits** : Nous donnons priorité à la durabilité du produit et à un long cycle de vie.

**Privilégier des matières naturelles, végétales** :
Nous privilégions des matières recyclées ou recyclables (coton VS coton recyclé ou biologique / organique) ainsi que les matières biodégradables.

**Biodiversité :** En vue d'amoindrir l'impact de la production sur l'environnement et pour une approche plus respectueuse pour la biodiversité, nous sélectionnons des matières premières bénéficiant de **labels écologiques**.

Labels textile : GOTS, OCS 100, OCS Blended, GRS, OEKOTEX, Fairwear
Labels papier, carton : FSC, PEFC
Label high tech : French Tech
Utilisation de plastique recyclé : Label MORE
Commerce équitable : Fairtrade

**Quelques chiffres :**

Lieux de production : 30% en France / 40% en Europe / 30% en Asie
**Objectif 2023 : 40 % de la production en France**

100% d'adhésion des fournisseurs à notre politique achats

Non-conformité 2020-2021 : 14 non conformités, liés à 3 causes identifiées et clôturées :
Erreur de marquage, problème de quantité et d'adresse de livraison.

**Panel fournisseurs :**
- ✓ Panels fournisseurs et sous traitants dissociés selon le pays : France / Europe / Asie
- ✓ Informations traitées dans les panels : risque pays / typologie / catégorie fournisseur et sous traitants )

**Politique Achats et Qualité :**
- ✓ Signature obligatoire de notre lettre engagement IOT et code de conduite RSE fournisseurs et sous traitants (revue annuellement)
- ✓ Audit / référencement usines Asie : à minima certifiée BSCI ou Sedex (2 ou 4 piliers)
- ✓ Suivi et évaluation de nos panels fournisseurs et sous traitants
- ✓ Suivi et évaluation des non conformités

**Traçabilité :**
- ✓ Conformité produit / législations et normes françaises et européennes de mise sur le marché : CE, ROHS, EN71, DGCCRF (contact alimentaire)… Validation auprès de notre cabinet de conseil spécialisé et des douanes de notre transitaire.

**Conformité :**
- ✓ Distinction entre le lieu de fabrication et le lieu de stockage / marquage.

Nous nous devons de remonter à l'origine du produit et son lieu réel de fabrication.

# Environnement

## Achats responsables

**Communication auprès de nos parties prenantes:**

Nous diffusons trimestriellement des cahiers de tendances, mensuellement des newsletters et post sur notre site et compte LinkedIn; sur différentes thématiques liés aux enjeux environnementaux et sociétaux (matières, nouveautés RSE, législation).

**Veille réglementaire / Sourcing :**

Les enjeux et objectifs de la veille sont fondamentaux pour rester informé, rationnaliser l'information, pérenniser l'entreprise et limiter les risques.

Notre service achats opère une veille à 360° sur l'ensemble de nos besoins.
Ces veilles sont segmentées suivant les domaines sur lesquels elles se focalisent : stratégique, règlementaire et juridique, environnementale, sociétale, technologique, concurrentielle, commerciale.

Notre service achats s'appuie sur différents prestataires :

Cabinets de conseil : Maitre Moinard
Service des douanes de notre transitaire
Laboratoires indépendants agréés : SGS / Intertek / Bureau Veritas
Service informatique

Sa compétence s'enrichie par :

Etude de marché de la concurrence
Participation aux salons professionnels
Réseaux sociaux / Presse spécialisée

**Diffusions sur l'année 2021:**

Newsletters et post LinkedIn : 49

Cahier des tendances : 4 diffusions
(1 cahier par trimestre)

**Veille 360° :**

**Participation aux salons professionnels :**

CTCO à Lyon
Remadays en Pologne
Foire de Canton en Chine
PSI en Allemagne
Roadshows en Ile de France

**Participation aux webinars sur différentes thématiques:**

Normes / législation, Made in France

ENVIRONNEMENT

# Lutte contre la corruption

## Principe 10

Toute entreprise est concernée par le risque de corruption et est susceptible d'être impliquée dans une affaire de corruption. Le risque peut venir de l'intérieur de l'entreprise mais également d'une sollicitation extérieure

La loi Sapin II ne s'applique légalement qu'aux entreprise de plus 500 salariés.
Bien que nous soyons une TPE, dans le cadre de nos engagements stratégiques et opérationnels, nous avons mis en place, à notre échelle, toutes les mesures applicables anti-corruption.

La direction Maranello, acteur majeur de la prévention de la corruption, applique la **tolérance zéro** en matière de corruption. Tout manquement est sanctionné.

Conformément à la réglementation en vigueur, nos engagements sont corroborés par notre **politique anti-corruption, notre Code de conduite (signé par chaque salarié à son arrivé) et notre charte éthique des affaires** , lesquels visent à prévenir nos impacts négatifs sur l'environnement, sur la santé et la sécurité des personnes, les libertés fondamentales et les droits humains.

Une démarche globale de sensibilisation est en place, avec des prises de paroles des membres de la direction, des formations,  des politiques et des guides, afin que chacun puisse disposer de moyens pour défendre et maintenir l'éthique dans les affaires.

Chaque collaborateur est informé, formé et sensibilisé dès son arrivé. Cette formation est obligatoire.

Une **cartographie des risques de corruption** est disponible sur le réseau.

Un **dispositif d'alerte** a été mis en place. Les salariés ont à leur disposition un **registre d'alerte** accompagné de son process.

**Mise en œuvre anti-corruption :**

- ✓ Politique anti-corruption
- ✓ Code de conduite
- ✓ Charte éthique des affaires
- ✓ Tolérance zéro au risque de corruption
- ✓ Dispositif d'alerte ouvert à tous
- ✓ Transparence des engagements
- ✓ 100% des salariés formés et sensibilisés
- ✓ 0 alerte reçue au cours des 5 dernières années
- ✓ Identification, suivi et analyse des non conformités (clients et fournisseurs)

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

# Lutte contre la corruption

## Annexe : Code de conduite du personnel

MARANELLO
L'impact par l'objet

**CODE DE CONDUITE DU PERSONNEL**

Dans le cadre de ses orientations MARANELLO concrétise ses engagements éthiques avec chacun de ses salariés via le présent *CODE DE CONDUITE*. Celui-ci fixe les dispositions que nous prenons ensemble afin d'être irréprochable d'un point de vue éthique dans notre travail au quotidien. Ainsi en travaillant pour MARANELLO, vous vous engagez à :

- Faire preuve de vigilance et d'un engagement personnel vis-à-vis des droits de l'homme
  - Ne pas accepter de travailler ou de faire travailler un collaborateur dans des conditions ne respectant pas la dignité humaine
  - Adopter une politique de tolérance zéro vis-à-vis du travail des enfants

- Rejeter la corruption sous toutes ses formes :
  - Les paiements de facilité
  - Donner ou recevoir tout cadeau de quelque sorte qu'il soit ayant pour finalité d'orienter une décision future.

- Faire jouer sainement la concurrence : se baser sur des critères objectifs pour la sélection des fournisseurs

- Prévenir la mise en cause des responsabilités des collaborateurs de l'entreprise en étant irréprochable sur les questions globales d'éthique et de corruption.

Date : Signature du responsable : Signature du salarié :

**MARANELLO SAS** • 92, rue Édouard Vaillant - 92300 Levallois-Perret - Tél. : +33 1 78 15 33 49
SAS au capital de 340.000 € - RCS Nanterre B 453.987.117 – TVA Intra : FR77453987117

maranello-europe.com

MARANELLO
L'impact par l'objet

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

# Lutte contre la corruption

## Annexe : Politique anti-corruption

MARANELLO
PÔLE PRODUCTION
GIFT & PREMIUM

| Politique anti-corruption |
| --- |
| Version 1.2 – Dernière mise à jour le 02/09/2019 |
| Rédaction : Emilie Cordonnier |

La corruption est un phénomène répandu aussi bien dans le secteur public que dans le monde des affaires. Elle peut prendre diverses formes et est présente dans les pays développés comme dans les pays émergents.

Maranello applique une tolérance zéro à l'égard de la corruption qu'elle soit active ou passive.

La corruption active correspond à toute offre, promesse ou don à une personne dans le but de réaliser ou non une action dans le cadre de l'exercice de ses fonctions professionnelles.

La corruption passive correspond à toute sollicitation, demande ou obtention d'un bénéfice indu de la part d'une personne dans le but de réaliser ou non une action dans le cadre de l'exercice de ses fonctions professionnelles.

Maranello s'organise pour adapter ses pratiques et ses procédures anti-corruption afin de répondre à la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (loi 2016-1601 dite loi Sapin 2) du 9 décembre 2016.

**Objectif :**

L'objectif de cette Politique est de définir nos responsabilités, ainsi que celles de tous ceux qui travaillent pour nous et ceux qui agissent en notre nom, en matière de suivi et de respect de notre position de zéro tolérance vis-à-vis de la corruption et d'utilisation de mesures proportionnées pour en garantir la conformité.

Cette Politique est aussi un guide sur la manière de reconnaître et atténuer les risques. Cette Politique est applicable à tous les salariés de MARANELLO, ainsi qu'à toute entreprise agissant pour la société.

**Qu'est-ce que la corruption ?**

Un acte de corruption consiste à proposer, donner ou promettre (ou autoriser quelqu'un à proposer, donner ou promettre) un avantage injustifié, directement ou indirectement, dans l'intention d'influencer ou de récompenser le comportement de quelqu'un afin d'obtenir ou de conserver un avantage commercial. La corruption peut prendre des formes variées, dont l'offre ou le don d'argent ou de tout autre bien de valeur. En fait, même des pratiques commerciales courantes ou des activités sociales, telles que l'offre de cadeaux et d'hospitalité, peuvent constituer des actes de corruption dans certaines circonstances. Recevoir, accepter de recevoir, demander ou accepter un avantage financier ou un quelconque bien de valeur sont des situations réglementées par la Politique de conflits d'intérêts.



MARANELLO
PÔLE PRODUCTION
GIFT & PREMIUM

En conséquence, les pratiques suivantes sont interdites, à tout moment et sous quelque forme que ce soit, qu'elles soient engagées directement ou indirectement, y compris par des tiers :

- Pot-de-vin ;
- Extorsion ou sollicitation ;
- Traffic d'influence ;
- Lutte contre le blanchiment d'argent.

En aucun cas vous (ou quelqu'un pour votre compte) ne devez faire une des choses suivantes :

**Les paiements illégaux** :

Les paiements de toute sorte, qu'ils soient reçus ou concédés auprès de personnes publiques ou privées et qu'ils interviennent avant ou après les faits afin d'obtenir un marché sont interdits.

**Les cadeaux et divertissements** :

Les cadeaux et divertissements peuvent affecter les jugements et influencer les transactions.

**Les dons et parrainages :**

Les dons et parrainages peuvent être utilisés comme un moyen de corrompre une personne susceptible d'influencer une décision dans une transaction, en particulier si elle a un intérêt ou un lien familial avec l'organisation qui reçoit la donation ou le parrainage : il y a en effet un risque que le jugement de la personne ou son influence en soient affectés.

**Le financement de partis politiques** :

On entend par contribution politique toute contribution directe ou indirecte ayant pour but d'apporter un soutien à un parti politique, un candidat ou un élu. La contribution peut consister en un versement d'argent ou tout autre avantage tels que des cadeaux ou des prestations, de la publicité ou toute autre activité partisane.

**Le lobbying :**

Le lobbying est toute activité destinée à influencer les décisions ou directives d'un gouvernement ou d'une institution en faveur d'une cause particulière ou d'un résultat attendu. La frontière entre lobbying et corruption est parfois mince. En effet, le lobbying devient de la corruption dans le cas où le lobbyiste paierait un agent public ou offrirait des privilèges à celui-ci afin de l'inciter à soutenir une législation ou des activités favorables aux affaires de son client : le lobbying franchit alors la frontière et peut être associé à de la corruption.

**Signaler un comportement fautif. Protection contre les représailles :**

Tout collaborateur qui prend connaissance d'une potentielle atteinte à des lois applicables ou à cette politique, est tenu de faire part de ses soupçons immédiatement à la Direction et/ou à notre service juridique.

MARANELLO SAS • 92, rue Edouard Vaillant - 92300 Levallois-Perret - Tél. : +33 1 78 15 33 40
SAS au capital de 340,000 € - RCS Nanterre B 453 987 117 – TVA Intra : FR77453987117
maranello-pole-production.com

MARANELLO
PÔLE PRODUCTION
GIFT & PREMIUM

Nous nous engageons également à nous assurer qu'aucun préjudice ne sera porté à quiconque porterait de bonne foi à la connaissance de l'entreprise des soupçons d'infraction ou refuserait de prendre part à des activités de corruption.

**Violation de la présente Politique :**

Aucune atteinte à cette Politique ne sera tolérée et toute violation pourra entraîner des sanctions disciplinaires, voire un licenciement.

**Responsabilités et mise en œuvre :**

Il incombe à chaque directeur / manager de MARANELLO de mettre cette Politique en application dans le cadre des responsabilités relatives à sa fonction, de montrer l'exemple et d'apporter les recommandations nécessaires aux collaborateurs qui dépendent de lui.

Les directeurs / managers de MARANELLO doivent réaliser les évaluations de performance et donner les encouragements qui en découlent sur la base de cette politique. Toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs sont tenus de respecter les principes et les règles énoncés dans la présente Politique.

Les collaborateurs sont tenus de prendre connaissance de la présente Politique.

Mise à jour : Ce document sera modifié ou adapté au fil du temps si cela s'avère nécessaire en raison de changements de la législation en vigueur ou de changements au sein de la société.

A Levallois-Perret, le 02 Septembre 2019

| REMI GAMMAL | FRANCOIS LEVEQUE | FRANCOIS CREPIN |
| --- | --- | --- |
| Directeur Général | Directeur Associé | Directeur Associé |

MARANELLO SAS • 92, rue Edouard Vaillant - 92300 Levallois-Perret - Tél. : +33 1 78 15 33 40
SAS au capital de 340,000 € - RCS Nanterre B 453 987 117 – TVA Intra : FR77453987117
maranello-pole-production.com

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

# Lutte contre la corruption

## Annexe : Charte éthique des affaires

MARANELLO
PÔLE PRODUCTION
GIFT & PREMIUM

| Charte éthique des affaires |
|---|
| Version 1.2 – Dernière mise à jour le 02/09/2019 |
| Rédaction : Emilie Cordonnier |

La concurrence loyale permet le libre développement des marchés ; elle est également source de progrès social. Un principe de loyauté doit par conséquent régir la conquête de parts de marché. Tout employé est tenu de se conformer aux règles.

MARANELLO applique les règles de concurrence européennes et nationales. MARANELLO se conforme à ces règles, qui sont décrites aux articles 101 et 102 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) ainsi qu'aux articles L. 420-1, 420-2 et 420-5 du Code de commerce.

Cette charte a pour vocation de sensibiliser les collaborateurs de la société aux pratiques et règles relatives à la concurrence.

Chaque collaborateur de la société MARANELLO, quels que soient ses fonctions et son niveau hiérarchique, se doit de respecter les principes de comportement décrits dans les présentes règles.

Tous les comportements ou pratiques ayant pour conséquence d'altérer ou de réduire le jeu de la concurrence sur un marché donné, et cela de manière volontaire ou involontaire, doivent donner lieu à la plus grande vigilance.

**Les pratiques à proscrire :**

***Ententes interdites entre concurrents*** : Fixation des prix, échange d'informations confidentielles, la façon de répondre à des appels d'offres visant à partager les informations importantes (cette liste n'est pas exhaustive).

***Ententes verticales interdites*** : S'entendre avec un (ou plusieurs) distributeur(s) en vue de fixer les prix de revente au client final pratiqués par le distributeur, s'entendre avec un (ou plusieurs) distributeur(s) en vue de fixer leur niveau de marge (cette liste n'est pas exhaustive).



MARANELLO
PÔLE PRODUCTION
GIFT & PREMIUM

***Échanges d'Informations avec les concurrents*** : Prix présents, futurs ou passés ; Parts de marché ; Marges ; Bénéfices ; Volume d'activité ; Identité des clients ; Conditions de vente ; Intentions relatives à un appel d'offres (cette liste n'est pas exhaustive).

**Un abus de position dominante** par lequel une entreprise cherche à profiter de la position qu'elle détient sur un marché pour évincer ses concurrents

Si vous découvrez ou soupçonnez des pratiques interdites déjà engagées, nous vous invitons à contacter votre correspondant éthique dans les plus brefs délais.

Si vous êtes approché, que ce soit par écrit (courrier, fax, e-mail) ou oralement, par un concurrent ou un autre tiers dans le but d'évoquer une entente interdite, ou plus généralement l'une des pratiques visées ci-dessus, vous devez refuser de prendre part à l'échange et informer votre hiérarchie.

A Levallois-Perret, le 02 Septembre 2019

| REMI GAMMAL | FRANCOIS LEVEQUE | FRANCOIS CREPIN |
|---|---|---|
| Directeur Général | Directeur Associé | Directeur Associé |

MARANELLO SAS • 85, rue Édouard Vaillant - 92300 Levallois-Perret - Tél. : +33 1 78 15 33 40
SAS au capital de 40,000 € - RCS Nanterre B 453.987.117 – TVA Intra : FR77453987117
maranello-pole-production.com

MARANELLO
L'impact par l'objet

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION